



FC
1099

Fo 1099

Luxem Hoffw. Kettelblad.
Luz. Hoffw.

13.

A Monsieur
MONSIEUR
DE WINTERFELD

MÉDITATIONS

SUR LA

FORTUNE

DE L'HOMME

PAR

JEAN LABES.

P 549

BERLIN 1753.



MEDITATIONS
SUR LA
FORTUNE
DE L'HOMME

PAR
JEAN LABES.

BERLIN 1733.



A Monsieur
MONSIEUR
DE WINTERFELD

*General Major des Armées, & Adjudant Général
de Sa Majesté le Roi de Prusse. &c.*

A Monsieur
MONSIEUR
E I C H E L

*Conseiller privé d'Etat & du Cabinet de Sa
Majesté Prussienne &c.*

A Monsieur
MONSIEUR
DE BUDDENBROCK

*Colonel des Armées & Adjudant General
de Sa Majesté le Roi de Prusse. &c.*

Offre ces Méditations sur la Fortune de l'Homme, pour
marque de Soumission, & de Reconnoissance.

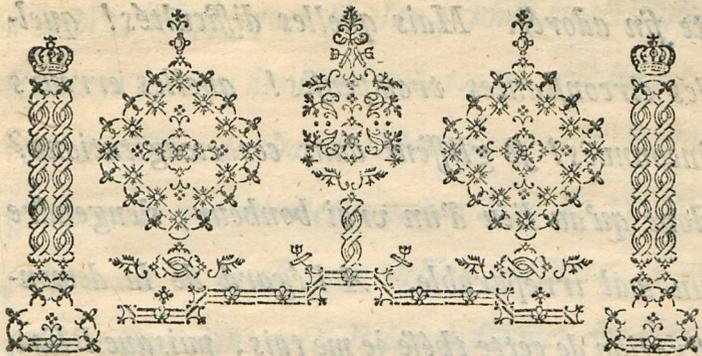
L'AUTEUR.

A Monsieur
MONSIEUR
DE WINTERFELD
General Major des Armes, & Adjuant General
de Sa Majesté le Roi de Prusse. &c.

A Monsieur
MONSIEUR
EICHEL
Conseiller privé d'Etat & du Cabinet de Sa
Majesté Prussienne &c.

A Monsieur
MONSIEUR
DE BUDDENBROCK
Colonel des Armes, & Adjuant General
de Sa Majesté le Roi de Prusse. &c.
Offre ces Médicaments sur la Fortune de l'Homme, pour
marque de Soumission, & de Reconnoissance.

LAUTNER



AVANT-PROPOS.



*Vivre heureux dans le monde, être fortuné,
c'est une Inclination si universelle à
l'homme, que celui qui prétend agir d'une façon
contraire, contredit à soi même. Ainsi chacun s'ef-
force d'atteindre ce but, & met tout en œuvre,
ce qu'il croit propre à pouvoir le conduire à cet-*

te

*te fin adorée. Mais quelles difficultés! quelles circonstances trompeuses! quelles erreurs inconnuës! se glissent dans ces exagitations? dont qu'au lieu d'un vrai bonheur, s'engendre un mal irreparable. A l'égard de la demonstration de cette thèse je me tais, puisque l'Ex-
perience en parle. Non obstant tout cela l'Homme aiant une Raison, & une Volonté libre, se doit conduire sagement, ainsi il doit choisir des moïens ajustés à une fin legitime, & plus ces moïens sont dangereux, plus il se doit donner de garde en les choisant.*

La Fortune étant le centre au quel toutes les actions de la vie humaine doivent aboutir, pour en être les moïens, & les dernieres étant les plus difficiles à choisir: C'est pourquoi qu'il
a be-

a besoin, d'appliquer la plus grande exactitude, il doit se former des Regles certaines, qui lui servent à critère de chaque Action, pour voir, si elle est de cette nature d'être moïen de la fin principale. Et ce ci est mon dessein présent. J'ai voulu tenter dans cette Pièce, à former des dites Regles. Je ne les rapporterai pas à l'état, d'un homme singulier, puisqu'elles doivent servir à tous les hommes; de même, je n'épuiserai pas, toutes les verités aboutissantes à ce sujet; puisque cela surpasseroit les bornes de mon propos: Mais je donnerai des Regles universelles, supposant, la connoissance necessaire, & particulièrement celle d'un vrai bien & celle d'un bien en apparence. Ce n'est pas seulement la coutume des Philosophes de donner des definitions exactes des matières dont ils traitent, il est même

juste

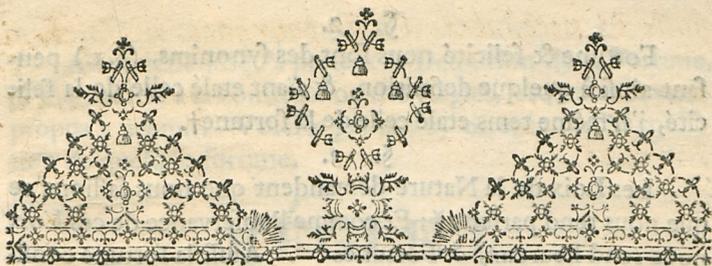
MEDITATIONS

juste & nécessaire: C'est pourquoi je suivrai
leurs traces, en donnant une définition de la
Fortune.

Outre que l'Etat de l'Homme soit futur,
ou présent: (Car du passé je ne parlerai pas pré-
sentement) au premier, s'offrent les soins de
l'Acquisition, au postérieur de la conservation:
ainsi il me faudra construire deux Regles. La
première touchante l'Acquisition, & la seconde,
concernante la conservation de la Fortune. A
tout cela, j'implore la grace & la Bonté du le-
cteur, à vouloir suppléer à ce qu'il y a de defe-
ctueux.



MÉDITATIONS



MÉDITATIONS

sur la

FORTUNE DE L'HOMME.

§. 1.

Qoique les Philosophes distinguent soigneusement les mots, fortune, & félicité, & attribuent à chacun d'eux une signification différente: * non obstant cela, dans l'usage commun de parler, l'on néglige ces subtilités; de sorte, qu'on les prend pour des synonymes. Ainsi, bien que la distinction usuelle dans les écoles des Philosophes, est bien fondée, j'en userai dans cette Pièce synonymement.

§. 2. For-

* Voyés Mgr. le Baron de Wolff, Vernünftige Gedanken von Gott, der Welt &c. c. 6. §. 1002 & du même, Vernünftige Gedanken von des Menschen. Thun und Lassen. c. 1. §. 52.

§. 2.

Fortune & felicité nous sont des synonymes, (§. 1.) pensant ainsi à quelque definition, & aiant etalé celle de la felicité, j'ai même tems etalé celle de la fortune †.

§. 3.

Les Loix de la Nature demandent que nous fassions ce que nous rend parfaits *; Et comme l'observance de ces Loix nous rend heureux, & Fortunés **. Aussi la fortune consiste dans l'observance des Loix de la Nature ***.

§. 4.

L'Homme cherche non seulement sa fortune il-y-est même obligé: c'est que je vais demontrer de la manière suivante.

Si l'Homme est obligé à observer les Loix de la Nature, & la fortune consiste dans l'observation de ces Loix, il ensuit, qu'il est obligé à chercher sa fortune.

L'Antithése est vraie par la morale, & le §. antecedent; par consequent aussi l'Hypothése †.

§. 5. Aiant

† La Demonstration de cette thèse se fonde sur le principe general des Mathematiciens sçavoir: Si deux quantités sont egales à quelque troisieme, elles sont aussi egales entre elles mêmes. (si $A \text{ est } = B$, & $B = C$, aussi $A \text{ est } = C$.) Voyez Mgr. le Baron de Wolff, in den Anfangs-Gründen aller mathematischen Wissenschaften, von der Rechen-Kunst der 2te Grundsatz; & sur le principe Logique: le définié & la definition sont egales; Ainsi felicité & la definition sont la même chose, & puisque felicité & fortune sont synonymes, aussi Fortune & la definition de la felicité.

* Voyés Mr. Daries, in Institutionibus Jurisprudentiæ universalis P. G. C. III. §. 143.

** Voyés Mgr. le Baron de Wolff, vernünftige Gedanken von der Menschlichen Thun und Lassen. c. 1. §. 57.

*** La Demonstration de cette definition est claire par les mots du §. précédent.

† Mgr. le Comte Oxenstirn me semble sur ce point ci vouloir defendre le contraire quand il dit dans ses pensées Tom. 1. c. 5. De la fortune.

Ayant étalé jusqu'à présent la Définition de la Fortune, je me tourne à la construction des Regles, lesquelles l'avant-propos a promis. Voici la premiere, dirigée sur l'Acquisition de quelque fortune.

RÈGLE I.

Quiconque tache d'embrasser un nouvel Etat, doit examiner avec la plus grande exactitude, s'il est convenable aux Loix de la Nature*.

) 2

La

La fortune ressemble à un aigle, qui n'élève la tortue extrêmement haut, que pour la faire tomber rompre son Ecaille, & enfin la devorer.

La raison pour la quelle je ne saurais soucrire à sa sentence est claire par ce §. qu'outre cela je ferai voir, que son opinion & très pernicieuse au genre humain, & à des Etats. Plus les hommes d'un état sont vertueux, plus il est florissant. Voyés Mgr. le Baron de Wolff, vernünftige Gedanken von dem gesellschaftlichen Leben der Menschen, c. 3. §. 316. La vertu de l'homme, se fait connoître par ses actions; ainsi l'homme doit produire des actions vertueuses. Chaque action suppose des motifs; ainsi, l'homme pour produire des actions vertueuses ne peut donc manquer de motifs. La vertu consiste dans la promptitude à observer les Loix de la Nature; (par la Morale) & la fortune dans l'observance de dites Loix. (p. le §. 3.) Ainsi l'homme quand il cherche sa fortune, il applique toutes ses forces à observer ces Loix, & par conséquent à être vertueux; ôtés lui le motifs c'est à dire le désir d'être fortuné, vous ne trouverez plus d'action vertueuse, & par conséquent d'homme vertueux, mais un membre pernicieux à l'Etat.

* Je dis s'il seroit convenable aux Loix de la Nature. Car, s'il est? il a choisi ce qu'il doit; savoir une vraie fortune, l'Accomplissement de ses obligations.

La Morale & les Droits de la Nature adpliqués à l'Etat en concret ** c'est à dire dans lequel il vit y fourniront les moïens.

§. 6.

Après avoir fait paroître la première Regle je m'en vais tracer la seconde: la voici! dirigée, sur la conservation de la Fortune.

RÈGLE. II.

Quand on est assuré que l'Etat dont on est revetu, est celui d'une vraie fortune *, il faut

gations: c'est tout clair par antecedent, & particulièrement par le 3. §. & s'eclaircit encore mieux, lorsqu'on déploie l'obligation des Loix de la Nature, si composées, en ses simples, c'est à dire, dans l'obligation envers Dieu, le prochain, & soi même, & considère que la dernière ne sauroit être observée, quand on blesse une des premières.

** Je dis, à l'état en concrez, voici la Raison! Quoique le Droit de la Nature est un Droit universel. Non obstant il ne suffit pas, à diriger des Actions des citoiens. On en trouve Raisons très bien exporeés dans le livre de Mgr. le Baron de Wolf: Vernünftige Gedanken von dem gesellschaftlichen Leben der Menschen, c. 4. Ainsi les obligations naturelles, sont entre mêlées par des positives, & puisque ces obligations positives, sont arbitraires, & variables savoir, selon les determinations diverses du Legislatateur. (Voyés la Dissert. sur les Raisons d'établir, ou d'abroger les Loix par l'Auteur des Memoires de Brandenbourg pag 6. Mais vous eurent des Loix differentes.) C'est pourquoi qu'il faut examiner le nouvel état qu'on brigue, s'il seroit convenable aux Loix de la Nature, considéré en concret. C'est que j'ai dit du Droit de la Nature, vaut aussi à l'égard de la morale.

* Voyés la Raison de cette Thése: La vraie fortune consiste dans l'observance des Loix de la Nature (§. 3.) ainsi, aussitôt qu'on trouve cette
obser-

faut confiderer attentivement, tous les
mouvemens qui y aboutiffent **, & ne
point fe laiffer en dormir par la fureté *** :
de forte que l'on foit toujours vigilant.

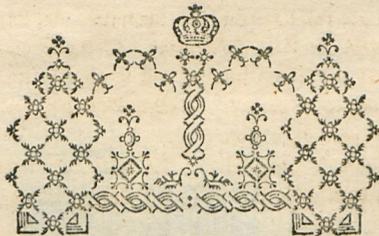
La Politique eft l'Hiftoire trouvent ici leurs application.

Et voici la feconde Regle achevée, qui m'acquité en même tems de ma promeffe. J'y adjoute feulement que pour bien reüffir dans la pratique de cette théorie, il faut prendre garde à un Guerrier habile eft politique: c'est de celui là qu'on apprendra a juger le prix de l'activité, & de la vigilance.

obfervance, ou impossible, ou entrecoupée, l'on ni doit, ni ne peut con-
server cet état.

** L'Experience contefte qu'un mouvement quelque petit qu'il eft, ou fem-
ble d'etre, produife des routes autres fuccelfions, qui feroient venues s'il
n'étoit pas arrivé, p. e. Si la Pologne n'avoit pas remife a la Pruffe, la fide-
lité fœdale & le devoir de vaffal; elle n'auroit pas vu Frédéric Guilla-
me, le Grand Elefteur de Brandebourg comme fon vaillant Ennemi, &
vainqueur. Voyés Mémoires pour fervir a l'Hiftoire de Brandebourg,
pag. 96. & 97.

*** Plusieus hommes quand ils font avancés à quelque fortune fublime, com-
mencent à être Efclaves de l'orgueil & de la cruauté ils fe perfuadent que
rien n'eft capable de portér coup à leur hauteur p. e. fi le Duc d'Alba Vice-
Roi d'Espagne dans les Pais Bas Espagnols (de ce tems là) n'avoit pas
exercé une cruauté fi inouïe, l'Europe ne les auroit pas connu exercé
comme une République fouveraine.



1099
Jd

ULB Halle

3

005 461 669





13

A Monsieur
MONSIEUR
DE WINTERFELD

MÉDITATIONS
SUR LA
FORTUNE
DE L'HOMME

649 B

PAR
JEAN LABES.

BERLIN 1753.

